

Communauté de Communes Thann-Cernay

Appui à la détermination du mode
de gestion des deux piscines
intercommunales

Règlement de sourcing

Date et heure limites de réception des
réponses :

23 novembre 2026 à 12H00

Table des matières

1.	Contexte et enjeux du présent sourcing	2
2.	Questions du sourcing	3
3.	Modalités du sourcing	4
3.1.	Téléchargement du dossier de sourcing	4
3.2.	Conditions de sourcing	4
3.3.	Questions des opérateurs intéressés	4
3.4.	Visite des sites	4
3.5.	Documents à remettre par les opérateurs intéressés	4
3.6.	Délai de sourcing	5
3.7.	Audition de présentation du projet / échanges	5
3.8.	Confidentialité	5
4.	Annexes	6

1. Contexte et enjeux du présent sourcing

L'EPCI dispose sur son territoire de deux piscines à Thann et à Cernay, historiquement gérées en régie, et dont une a été récemment réhabilitée en maîtrise d'ouvrage publique.

L'exploitation actuelle ne s'avère toutefois à la hauteur des objectifs quantitatifs fixés. Or, une étude récente a démontré la pertinence de « spécialiser » chaque équipement afin de créer une offre intercommunale rationalisée et complémentaire, évitant ainsi les redondances actuellement constatées entre les deux villes-centres.

Ce schéma n'est toutefois pas à ce jour appropriée par les équipes des deux établissements, et ce dans un contexte de pénurie d'agents diplômés toujours plus difficiles à recruter et/ou à maintenir dans les effectifs de la collectivité.

Dans cette perspective, il convient d'interroger les modalités de gestion de ces deux centres aquatiques, et notamment la pertinence et la faisabilité d'une externalisation par voie de concession.

Afin d'alimenter la future consultation, l'EPCI souhaite recueillir le regard des opérateurs économiques tant sur les conditions de réussite d'un tel projet, que sur les alternatives envisageables.

2. Questions du sourcing

IMPORTANT : les questions développées ci-dessous sont fournies à titre indicatif. Tout retour, même partiel, est souhaitable et enrichira la réflexion de l'EPCI.

Les questions sont regroupées dans trois principaux registres :

- **Registre « Positionnement » :**
 - Préconisez-vous une approche globale et dissociée entre les deux équipements ?
 - Le cas échéant, quelle affectation spécialisée retiendriez-vous pour la piscine de Thann ? pour celle de Cernay ?
 - Quel potentiel volumétrique d'utilisateurs identifiez-vous pour chaque équipement ? (*d'une manière globale, et par type d'activités*)
 - Quelles sont les conditions sous-jacentes à ces estimations (*investissements complémentaires, recrutements, communication...*) ?
- **Registre « Modèle économique » :**
 - Pouvez-vous estimer un chiffre d'affaires prévisionnel relatif à l'exploitation de chaque équipement ? (*d'une manière globale, et par type d'activités*)
 - A quelle cible d'ETP fixez-vous le point d'équilibre de chaque piscine ? Êtes-vous en capacité d'assurer les recrutements requis au regard de ces cibles ?
 - Identifiez-vous des évolutions pertinentes pour la tarification usagers, en structure et/ou en niveau ?
 - Disposez-vous d'une première estimation de la compensation OSP qui pourrait être sollicitée auprès de l'EPCI pour chaque équipement ?
- **Registre « Modes de gestion » :**
 - Quel mode contractuel vous semble le plus adapté à l'exploitation de ces équipements ? (*DSP classique, SEMOP...*)
 - Pouvez-vous préciser les conditions sous-jacentes de nature, selon vous, à permettre la réussite du projet (*durée, montant de loyer / redevance, clauses de revoyure...*) ?
 - Plus particulièrement, seriez-vous plus intéressé par un périmètre global (2 piscines) ou sur un seul équipement (*et si oui lequel*) ?
 - Dans quels délais seriez-vous susceptible de proposer une mise en exploitation ?
- **Avez-vous d'autres remarques à nous faire part dans le cadre de ce sourcing ?**
- **Le cas échéant, quels seraient les documents et/ou informations dont vous auriez besoin pour établir une proposition d'exploitation (*quelle que soit la procédure retenue*) ?**

Précision méthodologique :

La liste des questions développées *supra* n'est pas exhaustive : les réponses apportées peuvent être enrichies de tout apport estimé pertinent par les opérateurs économiques intéressés.

3. Modalités du sourcing

3.1. Téléchargement du dossier de sourcing

Le dossier de sourcing est téléchargeable sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

3.2. Conditions de sourcing

Le sourcing a pour objet de permettre à l'EPCI de disposer d'une connaissance plus précise des réalités économiques et matérielles des équipements considérés et, *in fine*, de préparer ultérieurement une procédure de mise en concurrence qui soit adaptée à ces réalités.

Une réponse au présent sourcing n'engage pas les opérateurs économiques au dépôt ultérieur d'offres dans le cadre de la future procédure de publicité et de mise en concurrence qui serait lancée par l'EPCI.

Il s'agit d'une simple manifestation d'intérêt et d'une discussion autour du projet tel qu'actuellement envisagé par l'EPCI.

Parallèlement, le présent sourcing ne présente aucun caractère engageant pour l'EPCI qui sera libre de donner ou non une suite à ce projet et, le cas échéant, d'initier une procédure de publicité et mise en concurrence si cette dernière devait s'avérer nécessaire en fonction du type de contrat retenu.

Enfin, la participation des opérateurs économiques au présent sourcing n'a en aucun cas pour finalité et/ou pour effet de leur ouvrir des droits et ne donnera lieu à aucune contrepartie.

3.3. Questions des opérateurs intéressés

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce sourcing, les opérateurs intéressés transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

3.4. Visite des sites

Une visite des piscines de Thann et de Cernay est bien entendu recommandée.

Cette visite aura lieu le mercredi 04 novembre 2026 selon l'organisation suivante :

- 14h00 : Piscine intercommunale de Cernay – 7 rue Roger Hassenforder 68700 Cernay ;
- 15h00 : Piscine intercommunale de Thann – 22 route d'Aspach 68800 Thann.

Afin d'effectuer cette visite commune, les opérateurs intéressés devront se manifester au plus tard le 03 novembre 2026 à l'adresse suivante : g.laucher@cc-thann-ernay.fr

Aucune autre date de visite ne sera possible.

3.5. Documents à remettre par les opérateurs intéressés

Les opérateurs intéressés par le sourcing répondront sous format libre aux questions développées au point 2 *supra*.

Tout élément supplémentaire de présentation de la structure et de ses références proches sera apprécié.

3.6. Délai de sourcing

La réponse doit être déposée sur le profil d'acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/> avant le lundi 23 novembre 2026 à 12H00.

3.7. Audition de présentation du projet / échanges

Dans le cadre du présent sourcing, l'EPCI se réserve la possibilité d'organiser une audition de présentation du projet et/ou une réunion d'échanges avec les opérateurs intéressés.

Si une telle réunion devait être organisée, l'ensemble des opérateurs économiques ayant manifesté leur intérêt avant la date limite visée ci-dessus seraient reçus.

3.8. Confidentialité

Dans le cadre du présent sourcing, les informations et données portées à la connaissance de l'EPCI, et de son assistant à maîtrise d'ouvrage indépendant, sont réputées par défaut ne pas être confidentielles et couvertes par le secret des affaires.

A ce titre, il revient aux opérateurs intéressés d'identifier de manière expresse dans les documents remis, les informations et données qui sont confidentielles et protégées par le secret des affaires. Lesdits opérateurs renoncent à toute contestation ultérieure sur ce point.

4. Annexes

Les annexes suivantes sont communiquées aux opérateurs :

- Plans des équipements.

L'annexe suivante est communiquée aux opérateurs sur demande. Cette demande est à effectuer par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

- Etude préalable « Piscine Management » de 2025.